



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique industrielle

Question au Gouvernement n° 1538

Texte de la question

SUPPRESSION D'EMPLOIS À CHALON-SUR-SAÔNE

M. le président. La parole est à M. Dominique Juillot, pour le groupe UMP.

M. Dominique Juillot. Monsieur le ministre délégué à l'industrie, les médias se font depuis hier l'écho d'un plan de restructuration sur trois ans du groupe Eastman Kodak, géant américain de la photographie. En effet, ce groupe a annoncé mardi la suppression de 870 emplois en Europe d'ici à septembre 2005, dont 270 en France, plus précisément sur le site de Chalon-sur-Saône.

En vingt ans, ce site a vu ses effectifs passer d'un plus de 4 000 emplois dans les années quatre-vingt, à environ 2 000 emplois aujourd'hui. Vous imaginez les conséquences d'une telle annonce pour un bassin économique tel que celui de Chalon-sur-Saône, qui compte également nombre de sous-traitants de Kodak, dont le carnet de commandes dépend de l'avenir de l'entreprise.

Monsieur le ministre, je partage avec vous depuis longtemps la conviction que la France et l'Europe ne peuvent se satisfaire d'être seulement des sociétés de services, et que nous ne pouvons pas compter sur les seules créations d'emplois dans le secteur tertiaire pour compenser l'hémorragie des emplois industriels. Le Gouvernement a montré sa volonté de défendre, en France et en Europe, une politique industrielle volontariste et créatrice d'emplois.

La mobilisation se manifeste également sur le terrain, où, en partenariat avec les chefs d'entreprise et tous les responsables du développement économique, nous travaillons à anticiper les mutations et encourageons l'accueil d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs innovants. C'est le cas à Chalon-sur-Saône, où nous mettons en place un projet ambitieux autour des nouvelles technologies de l'image et du son.

Pouvez-vous répondre, monsieur le ministre, à l'inquiétude des salariés de Chalon-sur-Saône et nous dire comment ces pôles de compétitivité, très attendus, viendront en appui des efforts locaux, afin de créer un environnement favorable à une nouvelle dynamique du secteur industriel français ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie.

M. Patrick Devedjian, ministre délégué à l'industrie. Vous avez raison, monsieur le député : bien que le groupe américain Eastman Kodak ait produit le premier appareil photographique numérique, on s'aperçoit aujourd'hui qu'il n'a pas su prévoir la croissance exponentielle de cette technologie et la disparition de marchés qu'elle a entraînée, notamment celui des pellicules traditionnelles. C'est ce qui explique le plan de suppression de 870 emplois, dont 270 en France, à Chalon-sur-Saône. Je note cependant que le site de Chalon-sur-Saône résiste mieux que d'autres sites européens, et ceci grâce à sa production de radiographie médicale et de films de projection cinématographique.

Le plan de suppression d'emplois ne prévoit pas des licenciements, mais des mesures d'âge, c'est-à-dire des mises en préretraite. Loin de s'en satisfaire, le Gouvernement a fait le choix du volontarisme dans ce domaine, comme vous l'avez souligné. Le préfet de Saône-et-Loire a prévu la réunion d'une table ronde, le 11 octobre prochain, afin d'envisager des mesures de réindustrialisation.

Ces mesures seront de trois ordres. Il s'agira d'abord de développer la filière de l'image à travers des appels à projet autour de pôles de compétitivité, telle Nicéphore Cité, que vous avez évoqué. La deuxième mesure vise l'intégration au sein du groupe Kodak d'une société spécialisée dans le numérique dentaire. Est envisagée enfin la création d'un centre de recherche, en lien étroit avec Grenoble et Cambridge.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre plus large des pôles de compétitivité, définis lors du CIADT du 14 septembre. Des crédits spécifiquement destinés à ces pôles seront inscrits dans la loi de finances pour 2005 qui sera défendue par Nicolas Sarkozy, et qui sera examinée prochainement par votre assemblée.
(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Données clés

Auteur : [M. Dominique Juillot](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1538

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 octobre 2004